

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2016
COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Mickaël DAUSSY, Urielle GONNARD.

ABSENTS EXCUSES : Nicolas OSSEDAT, Jean Paul ROYER (procuration donnée à Bernard MEIER) , Dominique VIETTI

ABSENT : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

1/VENTE TERRAIN COMMUNAL POUR EXTENSION FROMAGERIE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de 3997 m² issus de la parcelle AE 392 au prix de 10 €/m² à la fromagerie pour lui permettre une extension d'environ 2 000 m². Il s'agit aussi pour la fromagerie d'avoir une maîtrise foncière pour d'autres aménagements éventuels dans le futur qui peuvent d'ailleurs être liés au process de traitement des rejets.

Cette vente sera soumise à des critères d'acceptabilité précis des effluents de la fromagerie à la STEP qui seront intégrés à l'acte de vente et consignés dans une convention passée entre l'industriel (M. Genin) et la commune.

2/CURE

Monsieur le Maire explique que la paroisse souhaite disposer d'un ou de bien(s) en pleine propriété pour le logement d'un prêtre, la tenue de réunions, le catéchisme, la gestion des affaires paroissiales, etc.

Il explique avoir reçu l'architecte conseil en présence de membres de l'équipe paroissiale (de St Just en Chevalet) et lui avoir présenté l'actuelle cure propriété de la commune et mise à disposition gracieusement. Ce dernier a considéré comme adapté ledit bâtiment partant notamment du fait que les fonctions logement et gestion paroissiale peuvent aisément être distinguées et séparées puisque le bien a deux accès : un par la rue du Monteillard pour le logement et un autre côté espace vert communal sur la façade opposée. La topographie des lieux a permis cette conception initiale. Les surfaces sont également en conformité avec les exigences.

Le Maire indique avoir également reçu France Domaine qui a estimé le bien à 63 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le fait de faire une proposition à la Paroisse de vente de l'actuelle cure au prix de 63 000.00 € (sol et bâtiment compris) selon l'estimation faite par France Domaine.

3/CAMPING : CLASSEMENT 2NN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'organisme de contrôle chargé de la visite des installations du camping a constaté que tous les critères étaient remplis pour l'attribution de 2** NN (nouvelles normes).

La commune est en attente du document officiel qui sera délivré par ATOUT FRANCE.

Le Maire remercie toutes les personnes (salariés et élus) qui ont œuvré pour atteindre cet objectif. Ce classement était en effet aujourd'hui indispensable pour l'attractivité de l'équipement touristique qui, en plus, est dorénavant accessible aux handicapés grâce aux travaux réalisés.

4/ CAMPING, SNACK, TENNIS : DEMANDE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale qu'il serait pertinent qu'une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire de 2017 puisse être présentée concernant le camping, le snack et les tennis (équipements qui participent à l'attractivité touristique par ailleurs politique communale).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter :

- la réfection des courts de tennis qui pourrait être effectuée au printemps 2017 selon devis établi par TENNIS MAINTENANCE pour un montant de 7826.88 € HT ;
- l'acquisition de divers matériels installés au camping par l'actuel gérant M. AUDRAS (qui quitte ses fonctions en fin de saison) : mobil home et sa terrasse, abri de jardin attenant, équipements divers du snack, le tout proposé par M. AUDRAS au montant de 6000.00 € ;
- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service publique (DSP) relative à l'exploitation du camping et du snack pour les 6 à 8 années à venir confiée au bureau INDEX Projet pour un montant de 6000.00 € HT.

5/TRAVAUX PONT CADI – LA BERTONNIERE

Des travaux de réfection vont être entrepris sur le Pont Cadi à la Bertonnaire afin de sécuriser son utilisation. Ces travaux consisteront principalement à changer les plateaux bois existants (état fortement dégradé).

La commune a informé l'ONEMA (police de l'eau) qui n'a émis aucune observation en absence de risque de pollution de la rivière "le Ban".

6/RECRUTEMENT CAE / CUI SUITE AU DEPART D'ALEXANDRE AUBERT

Le contrat (CAE) d'Alexandre AUBERT qui est employé à l'unité technique va prendre fin le 30 Septembre prochain. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure de recrutement, en collaboration avec le site de proximité, afin d'embaucher une nouvelle personne en contrat aidé et ce, d'ici la fin de l'année.

7/ NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES SALARIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un décret du 24 mai 2014 a instauré dans la fonction publique d'état un nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP). Selon le principe de parité ce régime doit être transposé dans la fonction publique territoriale.

En collaboration avec le CDG, le secrétariat et Emmanuelle Barlerin vont étudier ce nouveau régime. L'objectif est qu'il ait le moins de conséquences possibles sur les revenus des agents qui ne devront pas subir de baisse tout en n'affectant pas ou peu la masse salariale globale de la commune.

8/DEPART A LA RETRAITE DE MADAME CHARLES

Un pot de départ sera organisé le 16 septembre prochain en l'honneur de Madame CHARLES qui part en retraite et de Monsieur AUBERT qui termine son contrat à l'unité technique.

9/SDIS : CONVENTION DE FIN DE MISE A DISPOSITION DE L' ANCIENNE CASERNE DES SAPEURS POMPIERS DU CHALENDON

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le SDIS de mettre un terme à la convention en date du 15/03/2001 par laquelle la commune mettait à disposition du centre de secours les locaux au "Chalendon" sous l'école (compte tenu de la construction de la nouvelle caserne).

QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus diverses dates à venir :

- Visite du Cardinal BARBARIN le 09 octobre prochain

- Réunion publique le 13 septembre prochain dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Roannais

- Intercommunalité : la CDCI se réunira à nouveau le 03 octobre prochain (commission départementale chargée du sujet). La décision finale sera prise par le Préfet fin octobre. La Communauté de Communes du Pays d'Urfé devrait alors connaître la structure intercommunale qu'elle intégrera au 1er janvier 2017.

- Rendez vous des Monts de la Madeleine à la Chabanne les 16-17 et 18 septembre.

- Téléthon le 22 octobre 2016 : le conseil municipal est invité au téléthon organisé par les Cyclos de St Just en Chevalet.

- Présentation du livre sur les poilus 14-18 de nos villages 16 septembre 19 h 00 salle ERA.

*Diverses informations sont également données à la demande de différentes instances ou organisations.

- Communiqué sur les droits de la Femme (libre consentement au mariage).

- Bilan accidentalité routière dans la Loire en 2015.

*Emmanuelle BARLERIN dresse un bilan de la fête patronale qui a connu une très bonne fréquentation avec des spectacles et attractions foraines appréciées si l'on se réfère aux nombreux retours positifs.

La séance est levée à 21 h 55.